

Crédit d'impôt relatif à l'impôt payé par une fiducie pour l'environnement

Ce formulaire s'adresse à tout contribuable qui n'est pas exonéré d'impôt et qui demande, à titre de bénéficiaire d'une fiducie pour l'environnement¹, le crédit d'impôt relatif à l'impôt payé par une fiducie pour l'environnement, et ce, pour une année d'imposition de la fiducie qui se termine dans l'année d'imposition du contribuable.

Si le contribuable est membre d'une société de personnes qui est bénéficiaire d'une fiducie pour l'environnement, il peut demander le crédit d'impôt à ce titre. Dans ce cas, vous devez remplir les parties 2 et 3 avec les renseignements se rapportant à la société de personnes, puis déterminer la part du membre à la partie 4.

Renseignements importants

- Vous devez remplir un exemplaire de ce formulaire pour chaque fiducie pour laquelle le contribuable demande le crédit d'impôt.
- Si le contribuable demande ce crédit d'impôt à titre de contribuable et qu'il veut aussi le demander à titre de membre d'une société de personnes, vous ne pouvez pas faire les deux demandes sur un même formulaire. Vous devez en remplir deux.
- Vous devez joindre tous les exemplaires de ce formulaire à la déclaration de revenus du contribuable.
- Si le contribuable devait faire des versements d'acomptes provisionnels pour l'année d'imposition visée par ce formulaire, ce crédit d'impôt sera utilisé pour réduire le montant de ces acomptes.
- Pour plus de renseignements, consultez les articles 1029.8.36.52 et 1029.8.36.53 de la Loi sur les impôts.

1 Renseignements sur le contribuable

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	Numéro d'assurance sociale	
01a		01b		IC 0001	01c	
Nom du contribuable						Date de clôture de l'exercice
02						05
						A A A A M M J J

2 Renseignements sur la fiducie pour l'environnement

Année d'imposition		Numéro d'identification		Numéro de compte de la fiducie ²	
06a		06b		06c	T - -
Nom de la fiducie					
07					
Adresse					Code postal
08					09

3 Part du bénéficiaire dans l'impôt payé par la fiducie

Impôt que la fiducie doit payer pour son année d'imposition ³		10	A
Total des montants relatifs à la fiducie inclus ⁴ dans le revenu du bénéficiaire pour l'année visée		11	
Total des montants relatifs à la fiducie déduits ⁵ du revenu du bénéficiaire pour l'année visée		- 12	
Montant de la ligne 11 moins celui de la ligne 12		= 13	B
Revenu ⁶ de la fiducie pour son année d'imposition		14	C
Calcul de la part du bénéficiaire			
$\frac{\text{Montant A}}{\text{Montant C}} \times \text{Montant B}$			
15		16	
		17	
		Montant C	
Part du bénéficiaire dans l'impôt payé par la fiducie		18	D



4 Contribuable membre d'une société de personnes

Remplissez cette partie seulement si le contribuable est, directement ou par l'intermédiaire d'une société de personnes, membre d'une société de personnes qui est bénéficiaire d'une fiducie pour l'environnement.

Si le contribuable est directement membre de la société de personnes visée, inscrivez les renseignements sur cette dernière à la ligne 21 et reportez le pourcentage de participation⁷ du contribuable à la ligne 22. Remplissez ensuite les lignes 23 et 24.

Si le contribuable est membre d'une société de personnes dite *interposée* qui est membre de la société de personnes visée, inscrivez les renseignements sur ces deux sociétés de personnes aux lignes 20 et 21. S'il y a plus d'une société de personnes interposée, vous devez inscrire les renseignements pour toutes ces sociétés de personnes interposées. S'il y en a plus de trois, joignez une copie du formulaire. Remplissez ensuite les lignes 22, 23 et 24⁸.

	A Nom des sociétés de personnes	B Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	C Numéro d'identification	D Date de clôture de l'exercice <small>A A A A M M J J</small>	E Pourcentage de participation
20	1. Société de personnes interposée				%
	2. Société de personnes interposée				%
	3. Société de personnes interposée				%
21	Société de personnes visée				%

Multipliez les pourcentages de la colonne E. Si vous avez rempli plus d'une copie du formulaire, multipliez les pourcentages de toutes les sociétés de personnes interposées de chacune des copies remplies. Multipliez ensuite le résultat par le pourcentage de la société de personnes visée.

Pourcentage de participation du contribuable dans la société de personnes

Montant D calculé pour la société de personnes	×	22	%
Pourcentage de la ligne 22 multiplié par le montant de la ligne 23		23	
Part du contribuable dans l'impôt payé par la fiducie	=	24	H

5 Crédit d'impôt

Montant D ou H, selon le cas

Montant déduit⁹ de l'impôt à payer du contribuable pour l'année visée

Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 39. Si vous demandez le crédit d'impôt pour une société, reportez le montant V (ou le total des montants V) à l'une des lignes 440p à 440y du formulaire CO-17 et inscrivez le code 23 à la case prévue à cette fin. Si vous demandez le crédit d'impôt en tant que particulier, inscrivez le code 09 à la ligne 461 de votre déclaration de revenus (formulaire TP-1) et reportez le montant V (ou le total des montants V) à la ligne 462.

Crédit d'impôt = 40 **V**



Notes

1. Une fiducie est généralement considérée comme une fiducie pour l'environnement si elle remplit les conditions suivantes :
 - elle est maintenue dans le seul but de financer la restauration, au Canada, d'un site qui sert ou a servi principalement
 - soit à l'exploitation d'une mine, d'une tourbière ou d'une carrière d'argile, de sable, de schiste ou d'agrégats,
 - soit au dépôt de déchets,
 - soit à l'exploitation d'un pipeline, si la fiducie a été créée après 2011;
 - son maintien est prévu, ou peut le devenir,
 - soit par un contrat conclu avec le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province au plus tard le jour du premier anniversaire de la création de la fiducie,
 - soit par une loi du Canada ou du Québec édictée au plus tard ce même jour,
 - soit par une ordonnance d'un tribunal constitué sous le régime d'une loi du Canada ou du Québec, qui a été rendue au plus tard ce même jour, si la fiducie a été créée après 2011.
2. Ce numéro de compte figure sur le formulaire fédéral *Déclaration de revenus des fiducies pour l'environnement* (T3M).
3. Ce montant est inscrit à la ligne 2 de la *Déclaration de revenus des fiducies pour l'environnement* (TP-1129.53) remplie pour l'année d'imposition de la fiducie qui s'est terminée pendant l'année d'imposition du contribuable.
4. Il s'agit des montants relatifs à la fiducie qui sont inclus dans le revenu du contribuable, conformément à l'article 692.1 de la Loi, autrement qu'en raison du fait que le contribuable est membre d'une société de personnes.
5. Il s'agit des montants relatifs à la fiducie qui sont déduits du revenu du contribuable, conformément à l'article 692.1 de la Loi, autrement qu'en raison du fait que le contribuable est membre d'une société de personnes.
6. Il s'agit du revenu de la fiducie inscrit à la ligne 1 du formulaire TP-1129.53 rempli pour son année d'imposition qui s'est terminée pendant l'année d'imposition du contribuable.
7. Le pourcentage de participation se calcule en divisant la part du contribuable dans le revenu (ou la perte) de la société de personnes pour son exercice financier par le revenu (ou la perte) de la société de personnes pour son exercice financier. Si la société de personnes n'a ni revenu ni perte pour son exercice financier, faites le calcul en supposant qu'elle a un revenu de 1 million de dollars.
8. Si le contribuable est membre de la société de personnes visée par l'intermédiaire de plusieurs groupes de sociétés de personnes interposées, vous devez faire un calcul distinct pour chacun de ces groupes et remplir le formulaire de la façon suivante :
 - inscrivez à la ligne 20 (colonnes A à E) les renseignements sur toutes les sociétés de personnes interposées de chacun des groupes;
 - inscrivez à la ligne 21 (colonnes A à D) les renseignements sur la société de personnes visée;
 - inscrivez à la ligne 22 le pourcentage qui représente la participation **totale** du contribuable dans la société de personnes visée (total des pourcentages de participation du contribuable dans la société de personnes visée calculés pour chacun des groupes);
 - remplissez les lignes 23 et 24.
9. Il s'agit d'un montant que le contribuable **peut** déduire de son impôt à payer pour son année d'imposition, selon l'article 776.1.6 de la Loi. Si vous demandez le crédit d'impôt pour une société, vous devez inscrire ce montant à la ligne 421b ou 421c de la *Déclaration de revenus des sociétés* (CO-17) et inscrire le code 303 à la case prévue à cette fin. Ce montant ne peut pas dépasser le montant calculé à la ligne 36 du présent formulaire.

